

« ne me promis - tu pas de me couvrir toujours  
 « de tes armes et de tes voiles ? N'ai-je pas com-  
 « battu pour tes droits et défendu le sol que tu  
 « m'avais donné ? Après l'avoir fertilisé de mes  
 « sueurs, ne l'ai-je pas arrosé de mon sang pour  
 « te le conserver ? Tes enfans sont mes pères ou  
 « mes frères ; tes lois faisaient ma gloire et ton  
 « nom mon bonheur. J'ai tâché de l'illustrer, ce  
 « nom, chez les nations mêmes qui ne le con-  
 « naissaient pas. Je t'avais fait des amis et des al-  
 « liés parmi les sauvages. J'aimais à croire qu'un  
 « jour je pourrais être l'égal de tes rivaux, la ter-  
 « reur de tes ennemis. Mais non ; tu m'as aban-  
 « donnée. Tu m'as engagée à mon insu par un  
 « marché dont le secret même était une trahi-  
 « son. Mère insensible, ingrate, as-tu pu rompre  
 « contre le vœu de la nature les nœuds qui m'at-  
 « tachaient à toi par ma naissance même ? Quand  
 « je te rendais par le tribut de mes pénibles la-  
 « beurs le sang et le lait que j'avais reçu de tes  
 « veines, je n'aspirais qu'à la consolation de vivre  
 « et de mourir sous ta loi. Tu ne l'as pas voulu.  
 « Tu m'as arrachée à ma famille pour me donner  
 « à un maître qui n'était pas de mon choix. Rends-  
 « moi mon père, cruelle ; rends-moi à celui dont  
 « j'ai appris à bégayer le nom dès ma plus tendre  
 « enfance. Tu peux bien me soumettre malgré  
 « moi - même au joug que mon cœur repousse ;  
 « mais ce ne sera que pour un temps. Je languirai,  
 « je périrai de douleur et de faiblesse ; ou si

« je reprends de la vie et des forces, ce sera pour  
 « me soustraire aux liens que je déteste ; dussé-  
 « je me livrer à tes ennemis.

Cette aversion des habitans de la Louisiane pour la domination espagnole ne fit rien changer aux arrangemens des cours de Madrid et de Versailles. Le 28 février 1766, M. Ulloa arriva dans la colonie avec quatre-vingts hommes de sa nation. La prise de possession devait, dans les règles ordinaires, suivre son débarquement. Il n'en fut pas ainsi. Les ordres continuèrent à être donnés au nom du roi de France ; la justice fut rendue par ses magistrats, et les troupes ne cessèrent point de faire le service sous ses enseignes. C'était le représentant de Louis xv qui avait toujours le commandement. Toutes ces raisons persuadèrent aux habitans que Charles iii faisait étudier le pays, et qu'il se déterminerait à l'accepter ou à le rejeter, selon qu'il le croirait utile ou nuisible à sa puissance. Cet examen était fait par un agent qui paraissait prendre une idée peu favorable de la région qu'il était venu reconnaître, et il était raisonnable d'espérer qu'il en dégoûterait son maître.

On était assez généralement dans cette illusion lorsqu'une loi arrivée d'Espagne défendit à la Louisiane toute liaison de commerce avec les marchés qui avaient servi jusqu'alors au débouché de ses productions. Ce funeste décret fut suivi, selon tous les témoignages, d'une hauteur intolérable, d'odieux monopoles, d'actes répétés d'une auto-

ix.  
 Conduite des  
 Espagnols à  
 la Louisiane.

rité arbitraire ; maux d'autant plus fâcheux, qu'ils paraissaient l'ouvrage du commandant français qu'Ulloa avait subjugué au point de le rendre le servile instrument de tous ses caprices. Peut-être les accusations étaient-elles exagérées ; mais il ne fallait pas dédaigner toutes les mesures qui auraient pu détromper les esprits prévenus qui auraient pu ramener des cœurs aigris.

Ce mépris, qui fut regardé comme le plus grand des outrages, comme le comble de la tyrannie, poussa les peuples au désespoir. Un moyen infailible d'arriver au bonheur et au repos se présentait à eux. Ils n'avaient que le fleuve à traverser pour le trouver. Le gouvernement anglais les pressait d'accepter un excellent territoire, des encouragemens à la culture, toutes les prérogatives de la liberté ; mais un lien cher et sacré les attachait à leur patrie. Ils aimèrent mieux demander au conseil qu'Ulloa fût obligé de se retirer, et que la prise de possession, qu'il avait différée jusqu'alors, ne lui fût pas permise avant que la cour de Versailles eût écouté les représentations de la colonie. Le tribunal prononça, le 28 octobre 1768, l'arrêt qu'on lui demandait, et les Espagnols s'embarquèrent paisiblement sur la frégate qui les avait amenés. Pendant trois jours que dura cette grande crise il n'y eut pas le plus léger tumulte, il n'y eut pas la moindre indécence à la Nouvelle-Orléans. Lorsqu'elle fut finie, les habitans de la ville et ceux de la basse Louisiane qui avaient uni leurs

ressentimens pour opérer la révolution reprirent leurs travaux avec l'espoir consolant que la conduite qu'ils avaient tenue serait approuvée par la cour de France.

Le succès ne répondit pas à leur attente. Les députés de la colonie n'arrivèrent en Europe que six semaines après Ulloa, et ils trouvèrent le ministère de Versailles très-mécontent de ce qui s'était passé, ou affectant de l'être. Ces dispositions furent hautement blâmées par la nation, qui ne voyait dans les colons de la Louisiane que des hommes généreux, dont tout le crime était d'avoir eu un attachement sans borne pour leur métropole. Il s'éleva en leur faveur un cri si unanime et si éclatant, que le gouvernement ne put se dispenser avec bienséance de montrer quelque intérêt pour ces malheureux. Cette compassion tardive ne produisit rien. La cour de Madrid, qui l'avait prévue, avait fait partir rapidement M. Orelly pour l'île de Cuba. Là, ce général avait pris trois mille hommes de troupes réglées ou de milices, qu'il embarqua sur vingt-cinq bâtimens de transport ; et le 25 juillet 1769, il fit voir son pavillon à l'embouchure du Mississipi.

A cette nouvelle tous les cœurs se livrent à une rage inexprimable contre une patrie qui sacrifie librement une colonie affectionnée, contre une puissance qui prétend régner sur un peuple qui repousse son joug inhumain. On se dispose à empêcher le débarquement des troupes et à brûler

les navires qui les portent. Rien n'était plus facile, s'il en faut croire ceux qui ont bien connu la disposition des lieux. Les suites de cette résolution hardie n'étaient pas aussi dangereuses qu'elles le pourraient paraître au premier coup-d'œil. Les habitans de la Louisiane pouvaient espérer de former une république indépendante. Si l'Espagne et la France les attaquaient avec de trop grandes forces, ils se mettaient sous la protection de l'Angleterre; et si enfin la Grande-Bretagne se trouvait dans une position qui ne lui permit pas de leur accorder son appui, il leur restait pour dernière ressource de passer sur la rive orientale du fleuve avec leurs esclaves, leurs troupeaux et leur mobilier.

On était dans l'attente d'événemens terribles, lorsque les promesses du général espagnol, les supplications d'Aubry, ce faible commandant français dont l'imbécillité avait tout perdu; les discours pleins de véhémence d'un magistrat éloquent calmèrent la fermentation. Personne ne s'opposa à la marche de la petite flotte, qui arriva devant la Nouvelle-Orléans le 17 août. Le lendemain, tous les citoyens furent déchargés de l'obéissance qu'ils devaient à leur première patrie. On prit possession de la colonie au nom de son nouveau maître; et les jours suivans ceux des habitans qui consentaient à porter le joug de la Castille prêtèrent leur serment.

Tout était consommé, tout, excepté les ven-

geances. On voulait des victimes. Il en fut choisi douze dans ce que le militaire, la magistrature et le commerce avaient de plus distingué. Six de ces hommes généreux payèrent de leur tête la considération dont ils jouissaient. Les autres, plus infortunés peut-être, allèrent languir dans les cachots de la Havane; et le ministère espagnol avait ordonné cette terrible tragédie! et le ministère français n'en conçut aucune indignation!

Maîtres inhumains! maîtres cruels! qui sera tenté de vous appartenir? qui sera tenté de s'appeler votre sujet? qui voudra vous servir? Contre le droit de la nature, contre le droit des gens, vous disposez de vos colons comme d'un troupeau de bêtes, vous les cédez sans leur consentement. Et s'ils étaient accourus la torche dans une main et le poignard dans l'autre; s'ils avaient brûlé les vaisseaux espagnols; s'ils avaient assassiné le porteur des ordres de la cour de Madrid, quelle est la bouche assez vile pour oser les blâmer? Le gouvernement français aurait-il pu s'offenser d'un soulèvement dont la violence n'aurait été que la mesure de l'attachement qu'on avait pour lui? Le gouvernement espagnol n'aurait-il pas reçu le châtimement qu'il méritait? Mais ils sont demeurés tranquilles; mais ils se sont présentés avec résignation au nouveau joug qu'on leur imposait; mais ils ont étouffé le murmure de leur cœur pour prêter le serment qu'on leur demandait. Barbares, sanguinaires, perfides Espagnols, ils juraient

de vous être fidèles ; et c'est dans ce moment que vos yeux désignaient dans la foule les premières victimes de votre autorité.

Et toi , colon stupide , où es-tu ? que fais-tu ?  
La conscience , ce juge sévère de tous les devoirs , ne te crie-t-elle pas sans interruption : « Tu avais  
« des magistrats intègres et vertueux , qui veil-  
« laient le jour à ton bonheur , la nuit à ta sûreté  
« pendant tout le cours de l'année , à tes intérêts.  
« Tu avais à tes côtés des citoyens qui t'aimaient  
« et te secouraient. Ils t'étaient la plupart atta-  
« chés par les liens les plus sacrés. C'étaient ton  
« père , ton frère , ton enfant , et tu les as vus tran-  
« quillement conduire à l'échafaud ou chargés de  
« chaînes ! et tu marches froidement sur la pierre  
« qu'ils ont teinte de leur sang ! et tu t'inclines  
« devant leurs bourreaux ! et tu obéis à leurs or-  
« dres ! Lâche , il faut que tu subisses le sort du  
« lâche , et que tu le subisses jusqu'à ce qu'un  
« noble ressentiment t'absolve à tes yeux et aux  
« nôtres. »

Toute la vengeance des habitans de la Louisiane se réduisit à demander un asile dans la partie de Saint-Domingue soumise à la France. Après des irrésolutions trop long-temps continuées , les chefs de ce grand établissement ne se décidèrent qu'à l'offre d'un sol sec , d'un sol aride , que le désespoir même se vit forcé de refuser.

Heureusement pour ces infortunés , le traité de 1763 avait assuré à la Grande-Bretagne une

des rives du Mississipi , et la liberté de naviguer sur ce grand fleuve. Les sujets de cette puissance vinrent au secours de leurs nouveaux voisins. Ils leur firent de grosses avances , les débarrassèrent secrètement de leurs productions , et fournirent avec le même mystère à tous leurs besoins.

Ces importans services furent mal payés. La cour de Madrid n'eut pas plus tôt épousé , en 1779 , les intérêts de l'Amérique septentrionale , que les Français de la Louisiane , oubliant également les atrocités et les bons offices , prirent généralement les armes pour aider leurs tyrans à exterminer leurs bienfaiteurs. Cette soif ardente du sang anglais se communiqua aux esclaves , qui , comme leurs maîtres , abandonnèrent le soin des plantations. La terre refusa de nourrir des hommes qui ne sollicitaient plus sa fécondité ; et pour qu'il ne manquât rien à leur misère , le gouvernement , qui jusqu'alors avait fait ses dépenses avec des piastres , leur substitua trente millions de papier-monnaie , qui perdit jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent.

A la pacification de 1783 le ministère montra enfin quelque pitié pour des malheurs regardés avec raison comme son ouvrage. Avant cette époque il avait , à la vérité , ouvert toutes ses rades de l'ancien hémisphère aux denrées de la colonie ; mais il n'y en avait pas été porté une seule cargaison. Toutes avaient été clandestinement livrées avec plus de gêne et de perte qu'on

ne saurait dire aux anciens possesseurs de la Louisiane. La nécessité d'accorder la sanction des lois à ces liaisons frauduleuses parut indispensable. Les habitans du Mississipi furent donc autorisés à envoyer leurs productions en France ; mais seulement dans les ports de ce royaume où résidaient des consuls espagnols , et à condition qu'ils remettraient à ces agens de la couronne une facture exacte de tous les objets qu'ils déchargeraient ou qu'ils chargeraient ; qu'ils affirmeraient sous serment que les navires leur appartenaient , et qu'aucun étranger n'était intéressé dans leurs expéditions ; que , sans se permettre de relâche , ils feraient leur retour au lieu d'où ils étaient partis ; qu'ils paieraient au fisc six pour cent pour leurs importations , comme ils avaient dû le faire pour leurs exportations. Il leur était défendu , sous des peines capitales , de livrer de l'argent aux marchés qu'ils fréquenteraient , quoique toutes les autres possessions espagnoles du Nouveau-Monde jouissent de cet avantage moyennant un indult de neuf pour cent.

Ces arrangemens étaient vicieux , et très-vicieux : ils réduisaient à ses seuls moyens une colonie qu'il fallait regarder comme naissante , et qui n'avait rien de ce qui lui aurait été nécessaire pour tirer quelque utilité des faveurs qu'on semblait lui faire. Ses administrateurs aperçurent bientôt le mal , et obtinrent de leur souverain que la liberté accordée pour la France seule s'étendrait

à sa belle colonie de Saint-Domingue. Alors le commerce de la Louisiane tomba tout entier aux navigateurs de cette puissance , et y est toujours resté depuis.

Des navires expédiés d'Europe arrivent à Saint-Domingue , dressent très-rapidement une facture des marchandises qu'on suppose achetées dans l'île même , arborent pavillon espagnol , tournent leurs voiles vers le Mississipi , regagnent Saint-Domingue , où ils échangent contre des denrées coloniales le riz et le bois dont ils sont chargés , et repartent pour notre hémisphère avec les piastres , les indigos , les fourrures qu'ils ont reçus en paiement.

Vainement des lois très-sévères ont interdit la sortie des piastres. Cette défense a toujours été illusoire , et le sera sans interruption jusqu'à ce que ce pays ait assez de productions , et des productions assez riches pour compenser ce qu'il est obligé de tirer de l'étranger.

L'indigo de la Louisiane fut d'abord assez recherché. On le falsifia , et tous les marchés le repoussaient. Il a depuis recouvré sa réputation , et ne se vend plus qu'un dixième de moins que celui de Saint-Domingue. Si ce prix se soutient , la culture en sera doublée et peut-être triplée avec le temps.

Les fourrures fixèrent trop long-temps toute l'attention de la colonie. Seules elles devaient fournir à ses besoins. Aux causes physiques qui en

diminuaient successivement la quantité s'est joint naguère un préjugé qui écarte du Mississipi une partie de ce qui a échappé à la destruction. Les habitans du Canada et ceux des États-Unis sont parvenus à inspirer aux sauvages un éloignement invincible pour le nom espagnol. L'aversion de ces hommes crédules pour leur nouveau voisin est telle, qu'un grand nombre d'entre eux préfèrent de porter le produit de leurs chasses à cinq cents lieues que de s'en défaire à un meilleur prix aux frontières de leurs forêts. Inutilement, pour obtenir leur affection, la cour de Madrid leur fait elle distribuer tous les ans deux cargaisons d'étoffes arrivées d'Angleterre; ceux qui ont reçu ces présents n'en sont pas moins disposés à casser la tête aux sujets de leur bienfaiteur. Ils ont cependant conservé des liaisons avec leurs anciens amis les Français, et leur livrent encore quelques pelleteries.

L'accès à la Louisiane n'est pas plus permis aux habitans du nouvel hémisphère qu'à ceux de l'ancien. Tous les étrangers, tous les nationaux en sont également exclus. On n'y a même ouvert à la colonie que deux ports: celui de la Vera-Cruz et celui de la Havane.

Le tabac est une des productions de la Louisiane. Le roi l'y fait acheter à sept ou dix sous la livre, selon les préparations qu'il a reçues. Déposé à la Vera-Cruz, il se répand dans tout le Mexique, où il est vendu dix francs la livre, au

profit du fisc. Comme les bâtimens employés à cette navigation ne trouvaient pas sur les rives du Mississipi des matières propres à leur servir de lest, ils ont été autorisés à s'en aller faire un à Campêche avec le bois de teiphore, que le pays fournit. Cette permission leur a livré en fraude, pour quelques grossières quincailleries, une assez grande abondance de cuirs et d'écaille, seules ressources de cette région trop négligée.

La Havane est l'autre rade de l'Amérique espagnole où les navires de la Louisiane soient reçus. Ils y portent les planches nécessaires pour encasser les trente-cinq ou quarante millions pesant de sucre brut que récolte Cuba. Ils y portent encore les bois et les mâtures qu'on emploie dans les vaisseaux de guerre qui sortent habituellement de ses ateliers. L'expérience a prouvé que le cyprès de la Louisiane était de beaucoup préférable au pin et au cèdre, qui autrefois y étaient mis en œuvre.

Les bâtimens, tous français, quoique portant pavillon espagnol, employés à cette double navigation, ne se renferment jamais dans le cercle qui leur a été tracé. Ils versent clandestinement dans les deux entrepôts un grand nombre d'objets de beaucoup de valeur et de peu de volume.

Chez toutes les nations bien administrées les douanes sont le vrai thermomètre du commerce extérieur. C'est par ces archives qu'on est sûrement instruit de l'étendue ou de l'importance de

leurs liaisons avec les autres puissances. Il n'en est pas ainsi de l'Amérique espagnole. L'infidélité de ceux qui sont chargés de la perception des droits que doivent à l'entrée et à la sortie les marchandises ne peut être révoquée en doute. Pour en être convaincu, il suffit de comparer leurs dépenses et leur fortune avec la modicité, la mesquinerie même des émolumens attachés à leurs places. L'usage qu'ils ont établi et perpétué de ne jamais délivrer quittance des sommes qu'il ont touchées donne à ces commis la facilité de ne porter sur leurs registres que la moindre partie de leur recette.

Ce désordre est peut-être plus grand sur les bords du Mississipi que dans aucun des établissemens soumis à la même couronne dans le Nouveau-Monde. Personne n'ignore que la colonie reçoit habituellement des ouvrages d'horlogerie et d'orfèvrerie, des étoffes d'or et d'argent, des galons, des broderies, des dentelles, des soieries, pour des sommes très-considérables. Ceux de ces objets de luxe que la médiocrité de ses facultés ne lui permet pas d'acheter sont portés à la Vera-Cruz et à la Havane. Nul d'eux cependant n'a jamais inscrit sur les livres d'aucune des trois douanes.

Ceux qui voudraient juger du commerce actif et passif de la Louisiane par les droits d'entrée et de sortie qui y sont perçus se borneraient annuellement à six ou sept millions de livres. Les

gens instruits élèvent la contrebande à la moitié de cette somme; et c'est leur calcul qu'il faut adopter, si l'on veut approcher de la vérité. Comme la colonie achète beaucoup plus qu'elle ne vend, elle est habituellement obligée de livrer aux marchés étrangers une partie assez forte des trois millions qu'en 1784 le gouvernement fixa pour les dépenses de souveraineté, ou des piastres qu'elle reçoit en fraude de Cuba et du Mexique.

Les colonies que les nations européennes ont formées dans le Nouveau-Monde sont généralement très-endettées. Elles eurent originairement besoin de longs crédits pour mettre leurs terres en valeur; et l'on vit s'établir dans leurs tribunaux une jurisprudence commode qui en perpétua la durée. Cette politique ne fut pas celle de l'Espagne. Une main impartiale tint toujours dans ses possessions de l'autre hémisphère une balance égale pour les créanciers et les débiteurs. Tous les engagements, de quelque nature qu'ils soient, doivent être remplis à leur échéance, sous peine de saisie ou de prison. La Louisiane n'a pas été dispensée de la loi commune, et doit, ainsi que les autres provinces, payer comptant ou à court terme tout ce qui lui a été livré. Cette maxime n'est peut-être pas la meilleure à suivre, principalement dans les contrées qu'on commence à défricher; mais telle a toujours été la pratique du conseil des Indes.

Au premier janvier 1788, la Louisiane comp-

tait dix à onze mille blancs, quatre ou cinq cents hommes libres de couleur, et quatorze mille esclaves.

Tel était l'état de la colonie lorsque le 21 mars 1788 le feu se déclara vers le milieu du jour au centre de la Nouvelle-Orléans. Un vent du sud qui soufflait alors avec violence emporta bientôt les flammes dans tous les quartiers de la ville. Aux ravages qu'elles faisaient se joignirent, quelques instans après, ceux qu'occasionna l'explosion de la poudre à canon, malheureusement déposée dans le domicile de beaucoup de citoyens. La multitude, atterrée par tant de dangers, perdit l'espérance ou le jugement; et la voix du petit nombre de magistrats qui avaient conservé un peu de sang-froid fut impuissante pour redonner du ressort au vulgaire, ou pour en diriger utilement les mouvemens. En moins de cinq heures, huit cent cinquante-six maisons furent réduites en cendres, avec tous les effets qu'elles renfermaient. Selon l'estimation la plus modérée, le dommage s'éleva à quinze millions de livres. La perte aurait été vraisemblablement moins considérable, si l'incendie ne fût pas arrivé le vendredi saint. Les prêtres refusèrent opiniâtrément de laisser sonner le tocsin, *parce que ce jour là les cloches devaient être muettes.*

Soit honneur, soit humanité, soit politique, la cour de Madrid n'a rien négligé pour le rétablissement du marché, qui seul imprimait quelque

mouvement à sa colonie. Cependant la Louisiane se ressent encore et se ressentira long-temps de l'embraselement de sa capitale. On peut douter si la métropole trouvera un dédommagement dans l'acquisition de la Floride.

Sous ce nom, l'ambition espagnole comprenait anciennement toutes les terres de l'Amérique qui s'étendaient depuis le golfe du Mexique jusqu'aux régions les plus septentrionales. Mais la fortune, qui se joue de l'orgueil national, a resserré depuis long-temps cette dénomination illimitée dans la péninsule que la mer a formée entre la Géorgie et la Louisiane.

Ce fut Luc Velasquès, dont la mémoire soit à jamais dévouée à l'exécration dans ce monde, et pour le châtement duquel je serais tenté de regretter des feux éternels dans l'autre: ce fut ce monstre, à qui je répugne de donner le nom d'homme, qui débarqua le premier sur cette plage, avec le projet d'en tirer des esclaves par la ruse ou par la violence. La nouveauté du spectacle attira les sauvages voisins. On les invita à monter sur les vaisseaux; on les enivra; on les mit aux fers; on leva l'ancre, et l'on tira le canon sur tout ce qui restait d'Indiens au rivage. Plusieurs de ces malheureux, si cruellement arrachés à leur patrie, refusèrent la nourriture qui leur était offerte, et périrent d'inanition; d'autres moururent de chagrin. Ceux qui survécurent à leur désespoir furent enterrés dans les mines du Mexique.

x.  
La Floride devient une possession espagnole.